

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL en date du 16 novembre 2017 à 20h 30

COMPTE RENDU

Présents:

Mme S. VIRICEL, Maire; M. H. SECCO, 1^{er} Adjoint; M. P. GUINET, 2^e Adjoint; Mme P. DRAI, 3^e Adjoint; Mme M.C. JOLIVET, 5^e Adjoint; M. G. BAULMONT, 6^e Adjoint; Mme N. DESCOURS-JOUTARD, 7^{ème} Adjoint; Mme G. MATILE CHANAY; 8^{ème} Adjoint; M. J.BERTHOU, J.P. BOUVARD, Mme J. BOUVIER; MM. P. BERTHO, G. MONNIN, P. PROTIERE, Mmes M. COCHARD,, M.S. COQ, MM. M. PEREZ, R. LEBEGUE, Mme S. COURANT, MM. J. GRAND, J.P. GAITET, J.M. LADOUCE, Mme F. D'ANGELO, M. L. TRONCHE.

Absents:

Madame TOURTE
Madame GIRON donne pouvoir à Madame DESCOURS-JOUTARD
Madame CHATARD donne pouvoir à Monsieur LADOUCE
Madame THOMAS donne pouvoir à Monsieur GAITET

Monsieur PROTIERE a quitté la séance à 21h 30 après avoir présenté la question IX 3° en début de séance

I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Marie-Chantal JOLIVET a été désignée secrétaire de séance.

II APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2017

Madame la MAIRE signale une erreur dans la transcription des votes pour les questions : FINANCES X 3°

Il convient de rectifier les noms des abstentionnistes de la manière suivante :

5 abstentions: Monsieur BODET, Mesdames CHATARD, D'ANGELO, Messieurs MONNIN et LADOUCE

FINANCES X 4°

Il convient de rectifier les noms des abstentionnistes de la manière suivante :

2 abstentions: Monsieur BODET, Monsieur MONNIN

Monsieur BERTHOU a rappelé l'importance du compte rendu qui doit refléter l'esprit et le contenu des débats tenus.

Monsieur TRONCHE a rappelé son intervention lors de la séance du 29 septembre sur la question « modification simplifiée n° 4 du P.L.U. » et a regretté que ses remarques n'aient pas été précisées au compte rendu. Il a indiqué avoir porté ces éléments au registre d'enquête publique.

Il a également demandé des précisions sur la question relative au tableau des emplois et notamment sur le passage d'un agent de la catégorie B à la catégorie A.

Monsieur FOUCHA, DGS, a indiqué qu'il s'agit de recalibrer tous les postes à l'occasion de la mise en place du RIFSEEP, mais que, dans le cas précis évoqué, s'agissant d'un agent contractuel, le salaire est maintenu au même niveau.

Madame DRAI a informé le Conseil Municipal que les erreurs constatées sur l'avenant à la convention du RASED, évoquées par Monsieur TRONCHE, ont fait l'objet d'un document rectifié par l'Inspection Académique.

Compte tenu de ces précisions, le compte-rendu de la séance du 20 octobre 2017 a été approuvé à l'unanimité.

IX INTERCOMMUNALITE

3° Rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP)

Rapporteur P. PROTIERE

Monsieur PROTIERE ayant d'autres obligations au cours de la soirée a souhaité présenter le rapport annuel d'activité 2016 de la C.C.M.P en ce début de séance.

Monsieur PROTIERE a présenté les principaux éléments représentatifs de l'activité de la CCMP sur l'année 2016.

I - l'Adoption du « Projet de Territoire » de la CCMP pour la période 2016-2021.

Ce projet se décline en trois principaux points :

- 1 <u>La Programmation Pluriannelle des Investissements (PPI)</u> représentant 43,45 Millions d'euros sur 5 ans et dont les objectifs visent à renforcer l'intercommunalité en matière de développement économique, de promotion du tourisme, en matière de solidarité intergénérationnelle, et à l'amélioration du cadre de vie, notamment par la création d'équipements structurants (sportifs, culturels).
- 2 <u>Un pacte financier</u> acté avec les Communes. Il s'agit de l'attribution aux Communes de la « dotation de solidarité communautaire » (190 480 € pour Miribel) et de l'attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle (2 843 467 € pour Miribel)
- <u>3</u> <u>Une révision des compétences statutaires</u>, notamment l'inscription de la compétence relative au tourisme.

Monsieur PROTIERE a rappelé par ailleurs, l'adoption du <u>Plan global de déplacement</u> en septembre 2016 qui dégage des axes de réflexion, notamment sur la mobilité, les modes doux, le « colibri », la prospection pour covoiturage, des actions de soutien aux déplacements des scolaires, un projet de plan de déplacement interentreprises.

Il a également évoqué la mise en accessibilité des arrêts de bus, l'accès « mode doux entre EPE et l'AMD et la route départementale, accessibilité zone Batterses et divers aménagements sur RD 71 et RD 38.

<u>Développement économique</u>, compétence phare de la CCMP, Monsieur PROTIERE a cité la réalisation de la ZAC des Malettes, le soutien au Commerce et à l'Artisanat avec l'aide du FISAC.

<u>Gestion des Déchets</u>: Monsieur PROTIERE a notamment indiqué que le taux de refus de déchets des bacs jaunes à l'usine de traitement, a baissé à 18 %

<u>Environnement</u>: signature de la charte érosion agricole qui concerne principalement sur Miribel, le Marais et la zone maraîchère des Echets.

Education: Monsieur PROTIERE a rappelé les interventions en milieu scolaire (IMS, ETAPS).

<u>Actions culturelles</u>: Monsieur PROTIERE a cité l'accueil par l'Académie de Musique et de Danse » de 710 élèves en 2016.

Il a évoqué les soutiens aux associations, le travail sur la lecture publique, le projet de pôle culturel et touristique et le projet de développement d'une offre cinématographique.

<u>Sport</u>: Monsieur PROTIERE a rappelé la création de la halle pétanque à St-Maurice et le soutien aux associations sportives d'intérêt communautaire.

Il a par ailleurs cité le succès de LILO qui fonctionne depuis 6 ans, et accueille à hauteur de 50 % des habitants de la CCMP et de la 3CM.

Un déficit d'exploitation est néanmoins constaté à hauteur de 330 000 € pour la société exploitante. Il a rappelé à ce sujet la prise en charge par la 3CM à hauteur de 225 000 €.

Il a par ailleurs indiqué que les élus des Communes ont fait le choix de payer les entrées des scolaires qui bénéficient tous de ce lieu.

<u>Patrimoine</u>: Monsieur PROTIERE a cité la création de l'EPIC « Dombes Côtière Tourisme » fin 2016 dont l'objectif est la définition d'une véritable stratégie d'attractivité du territoire.

<u>Prévention – Sécurité</u>: Monsieur PROTIERE a cité le travail réalisé avec la Gendarmerie, le financement d'un demi-poste d'assistant social, l'étude d'opportunité de création d'une fourrière intercommunale, et le projet d'optimisation de la vidéo protection.

PLH: accueils d'urgence, aides allouées aux bailleurs sociaux

Monsieur PROTIERE a évoqué l'aire de grand passage pour laquelle le Préfet a autorisé une mutualisation avec la 3 CM.

Pour répondre à Monsieur GAITET qui a demandé si le choix du lieu avait été fait, Monsieur PROTIERE a indiqué avoir saisi le bureau communautaire en vue d'une prise de décision pour 2019.

<u>Droits des sols</u> : un premier bilan de la mutualisation des services : 196 autorisations délivrées en 2016.

<u>Finances</u>: état de la dette au 31/12/2016: 8 200 000 − réserve financière: 4 200 000 € - 4 millions d'investissements réalisés en 2016.

Monsieur PROTIERE a conclu son exposé en soulignant :

- Un rapport très complet
- Un nombre de compétences de plus en plus important
- Un bon « rendu compte » de la diversité des actions de la CCMP
- Un partenariat souhaité le meilleur possible avec les Communes.

Les Conseillers Municipaux ont exprimé les questionnements suivants :

Monsieur GAITET a remarqué que les poubelles jaunes déposées sur les trottoirs semblent souvent très remplies. Ne faudrait-il pas prévoir un ramassage hebdomadaire ?

Monsieur PROTIERE a soulevé la question du coût du service qui sera plus élevé. Néanmoins, cette question peut être discutée.

Monsieur TRONCHE a demandé où en était le projet de fusion entre la CCMP et la 3CM?

Monsieur BERTHOU a rappelé que la Loi n'y fait pas obligation.

Monsieur PROTIERE a indiqué que cette question est toujours au niveau de l'étude. Les élus y réfléchissent en vue d'une décision d'ici la fin du mandat. Il a également souligné que cette question concernant l'avenir de la Côtière, la réponse appartient à l'ensemble des élus.

Madame la MAIRE a indiqué que le Conseil Municipal se réunira avant fin janvier pour se prononcer sur cette question.

Monsieur PROTIERE a rappelé la création d'un COPIL entre les deux Communautés de Communes, lequel s'est réuni en septembre 2016 et en novembre 2017. La question « quand et comment ? » concerne tous les élus.

Monsieur PEREZ a demandé quels seront les grands dossiers traités en 2018 ?

Monsieur PROTIERE a cité le CSU, notamment la vidéo protection, un projet de cinéma multisalles, des travaux à l'Académie de Musique et de Danse, la construction d'un gymnase à Miribel, le dossier « passerelle Grand Parc », la requalification des berges du Rhône préalable à la création de l'anneau bleu, une réflexion sur la zone d'activité de Neyron le Haut, la médiathèque.

Suite à cet exposé et au débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris acte de cette présentation.

III AFFAIRES GENERALES

Rapporteur H. SECCO

1° <u>Information des conseillers municipaux des décisions prises par le Maire au titre de</u> l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT, l'Assemblée a donné délégation de pouvoirs à Madame la MAIRE pour la durée de son mandat.

En vertu des dispositions de l'article L 2122-23 de ce même code, le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

La liste de ces décisions a été présentée par Monsieur SECCO et a été annexée au présent compte-rendu.

Monsieur SECCO a complimenté le Moto Club du Mas-Rillier, notamment pour la qualité de ses activités et celle du terrain de moto cross du Mas-Rillier. Monsieur GAITET en a fait de même.

2° Election d'un Adjoint

Rapporteur S. VIRICEL

Madame la MAIRE a informé le Conseil Municipal que par lettre en date du 2 novembre 2017, reçue en Mairie le 6 novembre 2017, Monsieur le Préfet de l'Ain l'a informée avoir accepté la démission de Monsieur Jean-Marc BODET, de son poste de Conseiller Municipal et Adjoint au Maire.

Madame la MAIRE a rendu hommage à Monsieur BODET pour la qualité de son travail et s'est dite attristée de sa décision. Elle a respecté le souhait de M Bodet de ne pas communiquer sur les raisons de son départ.

Monsieur BERTHOU a également rendu hommage à Monsieur BODET et a regretté son départ.

Madame la MAIRE a indiqué au Conseil Municipal que la personne suivante inscrite sur la liste à laquelle appartenait Monsieur BODET, à savoir Monsieur Michel AVELINE a été sollicité, mais que ce dernier n'a pas souhaité exercer les fonctions de Conseiller Municipal. En conséquence, la personne inscrite sur la liste à la suite de Monsieur AVELINE sera sollicitée.

Madame la MAIRE a invité l'Assemblée à procéder à un vote à bulletin secret pour pourvoir ce poste d'Adjoint.

Elle a proposé la candidature de Monsieur Jean-Pierre BOUVARD et précisé qu'en cas d'élection, Monsieur BOUVARD conservera la même délégation qu'il détient actuellement en tant que Conseiller Municipal Délégué.

En outre elle a indiqué que la délégation « Finances » sera attribuée à Monsieur Georges BAULMONT, actuellement membre de la Commission Finances. Monsieur BAULMONT conservera néanmoins, sa délégation relative aux Travaux.

Monsieur BOUVARD a précisé à l'Assemblée le contenu de sa délégation, à savoir :

- Eléments patrimoniaux, culturels, historiques et environnementaux
- Signalétique sur la Commune
- Organisation des commémorations
- Gestion de l'utilisation de la Galerie de la Presse

Le Conseil Municipal a alors procédé au vote à bulletins secrets.

Mesdames COURANT et COQ ont été désignées « assesseurs ».

Le dépouillement a eu pour résultat :

- Nombre de votants : 26
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26
- Nombre de suffrages exprimés : 19

- Nombre de bulletins blancs : 7
- Nombre de voix obtenues par Monsieur BOUVARD: 19

Monsieur BOUVARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé élu 8ème Adjoint au Maire.

IV RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur S. VIRICEL

1° Mise en place d'un système d'astreintes

Par délibération en date du 18 décembre 2015, le Conseil Municipal avait mis en place un dispositif d'astreintes pour les personnels titulaires et non titulaires de la filière technique en vue de répondre à l'organisation des manifestations nécessitant la participation d'agents communaux.

Madame la MAIRE a proposé à l'Assemblée de faire évoluer ce dispositif, afin de mieux prendre en compte les besoins de la Collectivité, à savoir des missions d'intervention d'urgence, de sécurité et de protection sur le domaine public et les équipements.

Elle a rappelé que les différents textes régissant le système d'astreintes et notamment la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, prévoient l'instauration d'un système d'astreintes lorsque les exigences de continuité de service ou d'impératifs de sécurité de personnes et de biens le justifient.

Elle a présenté les 3 dispositifs à mettre en place :

Astreinte d'exploitation :

- o Finalité: intervention d'un technicien pour prendre en charge tout incident ou accident sur la chaussée (prévention et signalisation) ainsi que les dysfonctionnements d'équipements communaux, ou tout problème technique relevant de l'autorité municipale
- o Période : année pleine
- o Durée : une semaine
- Moyens humains : 1 agent (binôme avec l'astreinte neige sur la période hivernale)
- Rémunération : conforme au décret n°2015-415 et arrêtés du 03/11/2015 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions des personnels affectés au Ministère de l'intérieur.

• Astreinte neige :

- o Finalité : Salage et déneigement des routes en dehors des jours et horaires d'ouverture du Centre Technique Municipal
- o Période: du 15/11 au 15/03
- o Durée : une semaine
- o Moyens humains : 1 agent en binôme avec l'astreinte d'exploitation
- Rémunération : conforme au Décret n° 2015-415

• Astreinte Manifestations

- Finalité: assurer la sécurité et l'organisation des événements institutionnels (fêtes nationales et locales, concerts, marchés ...) dans le cadre de l'astreinte de sécurité
- o Période : annuelle
- o Durée : selon manifestation (1 à 2 jours)
- Moyens humains : nombre d'agent proportionné à la taille de l'évènement
- o Rémunération : conforme au décret n° 2015-415

Madame la MAIRE a également proposé à l'Assemblée d'abroger sa précédente délibération du 18 décembre 2015 et d'adopter le nouveau système d'astreintes à mettre en place.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé

- d'abroger la délibération du 18 décembre 2015
- d'approuver les différents dispositifs d'astreintes présentés
- de rémunérer les astreintes et les interventions des personnels titulaires et non titulaires sur la base des textes en vigueur.

V FINANCES

Rapporteur H. SECCO

1° Révision des tarifs des droits de place

Monsieur SECCO a rappelé que les tarifs des droits de place ont été fixés par délibération du 16 octobre 2015.

Il a proposé à l'Assemblée de réévaluer les tarifs « Foires » et « spectacles » et de maintenir les autres tarifs de la manière suivante, au 1^{er} janvier 2018 :

		Tarif par jour	Tarif par jour
		au	au
		01-01-2016	01-01-2018
Fêtes foraines	Au-delà de 50 m², une réduction sera appliquée sur la totalité du métrage : métier de 0 à 50 m² métier de 51 à 100 m² métier de 101 à 150 m² métier de 151 à 200 m² tarif gros métiers, soit de 201 à 400 m² au-dessus de 400 m²	0,50 € 0,50 € 0,50 − 5 % 0,50 − 10 % 0,50 − 15 % 0,50 − 35 % 0,50 − 40 %	0,50€
Foires	Tarif au ml	4,40 €	5,00€
Exposition véhicules	Tarif par véhicule/jour d'expo	5,00€	5,00€
Marchés abonnés	Tarif au ml (Après 3 mois de présence, fourniture eau électricité comprise)	0,80€	0,80€
Marchés non abonnés fournitures eau électricité comprises	Tarif au ml	1,10€	1,10€

Spectacles	de 0 à 100 m ²	42 € par jour	45 € par jour
Speciacies	de 101 à 300 m ² :	205 € par jour	205 € par jour
	de 301 à 1 000 m ²	280 € par jour	280 € par jour
	+ de 1 000 m ²	345 € par jour	345 € par jour

Il a précisé que comme le prévoit la réglementation, le Syndicat des Commerçants non sédentaires de l'Ain a été saisi de ce projet, pour avis, par courrier du 25 octobre 2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de fixer les tarifs des droits de place à compter du 1^{er} janvier 2018, conformément au tableau ci-dessus.

VI AFFAIRES FONCIERES

Rapporteur P. GUINET

1° Acquisition d'une parcelle

En vue de la mise à l'alignement de la rue de Pellera, Monsieur GUINET a soumis à l'Assemblée le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée section B n° 1782 de 43 m² appartenant aux consorts BERGER, au prix estimé par les Domaines de 170 € le m².

Il a expliqué qu'il s'agit de permettre l'alignement de la rue.

Il a par ailleurs rappelé que plusieurs autres propriétés donnant sur la rue de Pellera ont fait l'objet d'une acquisition partielle dans les mêmes conditions.

Monsieur TRONCHE a fait remarquer que la date de délivrance de l'avis des Domaines a dépassé 1 an.

Monsieur GUINET a répondu avoir pris le temps de la négociation avec les propriétaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé cet achat et ses modalités, et a habilité le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire, notamment l'acte notarié correspondant.

2° Acquisition de parcelles

En vue de la mise à l'alignement de l'ancienne Montée, Monsieur GUINET a proposé à l'Assemblée d'approuver le projet d'acquisition des parcelles cadastrées section AC n° 722 de 6 m² et n° 724 de 1 m² appartenant à Monsieur Jean GARNIER, au prix estimé par les Domaines de 40 € le m².

Monsieur GUINET a précisé qu'il s'agit d'une régularisation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé cet achat et ses modalités, et a habilité le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire, notamment l'acte notarié correspondant.

1° Amélioration de l'esthétique des réseaux rue du Pont de l'Île – Avant-Projet Détaillé établi par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de e.communication (SIEA) – Approbation des plans de financement

Dans le cadre de l'amélioration de l'esthétique environnementale, il est prévu la dissimulation des réseaux aériens basse tension et de télécommunication existants rue du Pont de l'Île.

L'étude détaillée de ce projet a été réalisée par le SIEA qui a également établi les plans de financement.

Monsieur BAULMONT a présenté au Conseil Municipal, les documents suivants :

- Plan de financement (APD) des travaux d'électrification qui fixe le montant de la participation communale à hauteur de 31 471 € pour un montant total TTC de travaux de 58 100 €
- Plan de financement des travaux de génie civil de télécommunication qui fixe le montant des travaux à la charge de la Commune à 12 500 € représentant le montant total TTC des travaux.

Monsieur BERTHOU a indiqué que dans le cadre de l'élargissement de cette voie, une convention avec EDF prévoyait la prise en charge des travaux d'enfouissement sur cette partie de la rue par EDF.

Monsieur BAULMONT a rappelé qu'effectivement lors de la réalisation des enfouissements de réseaux avenue des Balmes, les travaux s'étaient arrêtés à l'entrée de la rue du Pont de l'Île.

Monsieur BERTHOU a rappelé qu'entre 2007 et 2010, les travaux d'enfouissement devaient être réalisés sur la partie rue Pont de l'Ile jusqu'à la rue de la Boquette et demande quelle est la part prise en charge par EDF.

Monsieur BAULMONT a indiqué que rien n'était pris en charge par EDF.

Monsieur BERTHOU a proposé de soulever cette question auprès du SIEA avec l'accord de Monsieur BAULMONT que ce dernier donne bien volontiers.

Madame COCHARD a fait remarquer que l'emprise destinée à une future piste cyclable devait être bien prévue, ce que Monsieur BAULMONT a confirmé.

Monsieur GAITET a regretté que le virage n'ait pas été coupé tel que prévu.

Monsieur BAULMONT a expliqué que ce n'était pas nécessaire car il restait une largeur suffisante pour la rue.

Madame la MAIRE a rappelé que cette décision avait été votée à l'unanimité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'Avant-Projet Détaillé et les plans de financement des travaux d'électrification et de génie civil de télécommunication à réaliser pour l'enfouissement des réseaux rue du Pont de l'Île. Il a également habilité le Maire à signer ces plans de financement.

2° <u>Amélioration de l'esthétique des réseaux rue du Pont de l'Ile - Convention avec</u> ORANGE

Monsieur BAULMONT a présenté à l'Assemblée un projet de convention proposé par ORANGE, pour des travaux de dissimulation des équipements de communications électroniques aériens existants rue du Pont de l'Île.

Cette convention fixe les modalités techniques, juridiques et financières pour la mise en œuvre des travaux de suppression des câbles de communications électroniques aériens existants, propriété d'Orange, et leur le remplacement par des câbles souterrains.

Ces travaux initiés par la Collectivité sont entrepris à des fins environnementales et esthétiques.

Le coût pour la Commune de la prestation réalisée par ORANGE est estimé à la somme de 1 968,27 €. La participation financière à la charge d'ORANGE est estimée à 2 305,13 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la convention proposée par ORANGE pour les travaux de dissimulation des équipements de communications électroniques aériens existants rue du Pont de l'Île, et a habilité le Maire à la signer.

3° Convention avec le Département de l'Ain pour la réalisation de travaux de mise en accessibilité des arrêts de cars « La Pavotière » et « Saint-Martin »

Monsieur BAULMONT a rappelé que les arrêts de cars « La Pavotière » et « Saint-Martin » ont été définis prioritaires dans le schéma d'accessibilité programmée pour les transports en commun de l'Ain. La mise en accessibilité de ces arrêts sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage départementale et financée par le département de l'Ain.

Il a présenté à l'Assemblée une convention définissant les conditions administratives, techniques et financières de réalisation des travaux.

Ces travaux représentent un coût pour le Département estimé à 36 000 € TTC pour l'arrêt « La Pavotière » et 32 000 € TTC pour l'arrêt « Saint-Martin ».

La Commune devra en assumer les charges d'entretien, d'exploitation et de fonctionnement des équipements.

Monsieur TRONCHE a demandé si les arrêts du Colibri seront également concernés par ces mises en accessibilité.

Monsieur BAULMONT a indiqué que les travaux ont été faits pour les arrêts « Montée Neuve » et « Mas-Rillier » et qu'ils seront également réalisés sur les autres arrêts du colibri à Miribel.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la convention proposée par le département de l'Ain pour les travaux de mise en accessibilité des arrêts de cars « La Pavotière » et « Saint-Martin », et a habilité le Maire à la signer.

VIII ENVIRONNEMENT

Rapporteur G. MATILE CHANAY

1° Convention avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain (ALEC01)

Madame la MAIRE a proposé de reporter cette question à la prochaine séance.

IX INTERCOMMUNALITE

1° Modification des statuts de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP) – Inscription de la compétence « Animation, coordination et mise en œuvre du réseau de lecture publique » Rapporteur S. VIRICEL

Madame la MAIRE a informé l'Assemblée que par délibération en date du 18 octobre 2017, le Conseil Communautaire de la CCMP a décidé d'inscrire à ses statuts, la compétence suivante : « animation, coordination et mise en œuvre du réseau de lecture publique ».

En vertu de l'Article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient que les Conseils Municipaux des Communes membres, délibèrent de manière concordante dans un délai de trois mois à compter de la notification de cette décision.

Madame la MAIRE a indiqué qu'il s'agit d'une compétence créée et non transférée.

Elle a expliqué qu'une étude d'opportunité et de faisabilité a été lancée par la CCMP dans la perspective de créer un pôle culturel et touristique intercommunal comprenant une médiathèque. La première étape consiste à mettre en réseau les bibliothèques de la CCMP à l'image de ce qui se fait à Trévoux.

C'est pourquoi le conseil communautaire a approuvé le recrutement d'un professionnel en charge de la construction et de la coordination du réseau. Madame la MAIRE a rappelé les éléments du diagnostic et fait lecture des différentes missions qui seront affectées à ce professionnel.

Monsieur TRONCHE a rappelé que la Bibliothèque de Miribel a été municipalisée en vue de pouvoir conventionner avec le Département, et a demandé quel était le lien entre cette décision et cette nouvelle compétence.

Madame DESCOURS JOUTARD a souligné qu'à Miribel, les bénévoles de la Bibliothèque travaillent déjà avec le Département. Une convention doit être signée début 2018 et des formations sont prévues pour les bénévoles. Elle a expliqué qu'il s'agit de mettre en place un travail commun des différentes bibliothèques, une mutualisation de moyens, des échanges, un partage d'expérience. La bibliothèque de Miribel fera partie du réseau et s'inscrira dans cette dynamique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'inscription de la compétence « Animation, coordination et mise en œuvre du réseau de lecture publique » aux statuts de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau.

2° Rapport d'activité 2016 du SYMALIM Rapporteur N. DESCOURS JOUTARD

Madame DESCOURS JOUTARD et Monsieur PEREZ ont présenté à l'Assemblée, le rapport annuel 2016 d'activité du SYMALIM.

Ils ont rappelé la vocation du Grand Parc, la fusion au 1^{er} janvier 2017, de trois syndicats intercommunaux dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, et le travail mené pour cela par le SYMALIM en 2016.

Ils ont rappelé également l'entrée au SYMALIM de la CCMP qui a 2 représentants, en février 2017.

Ils ont précisé les orientations de « Grand Parc 2030 » qui est un document prospectif pour les 30 prochaines années dont le second axe a été établi en 2016. Il s'agit de :

- Demeurer un écrin de nature et biodiversité
- Développer une offre culturelle, éducative à l'environnement
- Garantir une offre de tourisme et de loisirs
- Promouvoir le capital santé
- S'inscrire dans le réseau d'espaces naturels périurbains
- Refonder un modèle économique basé sur le partenariat et la valorisation des ressources du Grand Parc

Monsieur PEREZ a rappelé le travail réalisé sur les accès « modes doux », la sécurisation des abords de la route dont l'ajout de pictogrammes, la dissociation des types de circulation (voie lente, voie cycliste)

Madame JOUTARD a abordé la politique agricole sur le Parc dont :

- L'exploitation de terres par des agriculteurs
- L'initiation de la charte des espaces naturels et agricoles
- La préservation d'une nature diversifiée et d'une agriculture responsable.

Monsieur PEREZ a rappelé « Les saveurs du Grand Parc » et ses objectifs biologiques, environnementaux. Il a notamment indiqué la culture de céréales bio, la production de miel.

Madame DESCOURS JOUTARD a évoqué un partenariat avec la « Biennale de la Danse » en 2016, la journée « spectacle » sur la plage du Morley intégrant le défilé de la biennale. Puis également la création d'une fresque sous le Pont de l'autoroute, cofinancée par APRR.

Elle a également cité, en matière de politique de la ville, les journées découvertes, le chantier « Ville – Vie – Vacances », les activités du Centre Aéré, l'ouverture d'un second poste « adulte relais » pour la gestion des conflits, et les travaux d'intérêt général dans le cadre d'une convention avec le Ministère de la Justice.

Monsieur PEREZ a évoqué le succès de la plage atoll suite à son réaménagement, et la création d'une offre « sport-santé » sur la salle de sport.

Madame COURANT a fait remarquer le manque de communication sur ces activités, ce qui pourrait expliquer la baisse de fréquentation de la salle de sport.

Monsieur PEREZ fera cette remarque à la SEGAPAL.

Dans le domaine de la sécurité, Monsieur GAITET a évoqué la complexité dans la coordination des secours, due notamment à la situation du Grand Parc sur deux départements.

Il a précisé que le Grand Parc est le 19^{ème} site français le plus visité.

Il a également indiqué que seulement 20 plaintes ont été recensées sur l'année 2016.

Madame DESCOURS JOUTARD a rappelé que LILOZ a été inauguré en 2014 et accueille aujourd'hui beaucoup de scolaires.

En 2016 le site a été choisi comme refuge de la ligue de protection des oiseaux.

La fête d'automne accueille entre 100 et 3000 personnes.

Elle a par ailleurs informé le Conseil :

- de la restauration du canal de Miribel dont le lancement a été signé en mars 2016. Les travaux ont commencé.
- De la mise en œuvre de l'anneau bleu lorsque ces travaux seront terminés

En matière de Finances, Monsieur PEREZ indique que les recettes de fonctionnement restent inférieures aux dépenses de fonctionnement. L'équilibre économique reste à repenser.

Monsieur GAITET a souligné le désengagement financier de la métropole de Lyon et du département du Rhône.

Monsieur BERTHOU a émis l'idée de solliciter la participation du gestionnaire de l'eau.

Monsieur PEREZ, a trouvé cette idée intéressante. Néanmoins, cela mérite réflexion.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris acte de cette présentation.

X QUESTION DIVERSE - VOEU

Rapporteur S. VIRICEL

1° Réforme du Logement social

Madame la MAIRE a informé l'Assemblée que le Conseil Départemental de l'Ain, lors de son Assemblée du 23 octobre 2017, a adopté à l'unanimité, un vœu exprimant l'inquiétude des élus quant au projet de Loi de Finances 2018, en son article 52, portant sur la baisse des aides personnalisées au logement, qui serait compensée par la baisse des loyers des bailleurs sociaux.

Monsieur GAITET a ajouté que si toutes les Communes l'adoptent, il sera porté à la connaissance du premier Ministre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- Pris position pour le maintien de l'équilibre économique des bailleurs sociaux
- Demandé au gouvernement de renoncer à la rédaction actuelle de l'article 52 du projet de loi de finances 2018
- Demandé au gouvernement de bien vouloir prendre en compte les propositions alternatives des bailleurs sociaux proposées sous forme d'amendements aux parlementaires
- Autorisé le Maire à adresser ce voeu à Monsieur le Premier Ministre

La séance est levée à 23 heures.

COMMUNE DE MIRIBEL Secrétariat Général

REPUBLIQUE FRANCAISE - Liberté - Egalité - Fraternité -

COMMUNE de MIRIBEL

SEANCE DU 16 Novembre 2017

Date de convocation : 10 novembre 2017

Date d'affichage de la convocation : 10 novembre 2017

QUESTION III 1º

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 du CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(cf. Délibération du Conseil Municipal du 18 avril 2014)

PRESENTEES AU CONSEIL MUNICIPAL

SERVICE d'origine	DATE de la décision	OBJET de la décision	COUT
SECRETARIAT GENERAL	27/10/2017	Convention de mise à disposition d'une parcelle communale ZI n° 107 de 4550 m² sise au lieudit « Le Michon » en faveur du Moto Club du Mas-Rillier. Durée 1 an renouvelable tacitement sans que sa durée totale n'excède la durée d'homologation du terrain de moto cross, soit le 21 mars 2021.	Mise à disposition gratuite Le Club s'engage à entretenir le terrain
SECRETARIAT GENERAL	27/10/2017	Convention de mise à disposition d'une salle dans les locaux de CESAM 194 rue des Ecoles, au profit de AIN PROFESSION SPORT pour l'organisation d'une séance de formation gratuite à l'intention des associations, le vendredi 17 novembre 2017 de 18h 30 à 22 h.	Mise à disposition gratuite à CESAM
SECRETARIAT GENERAL	27/10/2017	Convention de mise à disposition de locaux et terrains au Parc des Sports La Chanal, au Mas-Rillier (terrain foot et pool house), en faveur du Football Club du Mas-Rillier – année sportive 2017/2018	Mise à disposition gratuite